



CERTIFICAT DE CONFORMITE

MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE C.E

Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007
Délivré par ECOCERT S.A. - BP 47 - L'ISLE-JOURDAIN - FRANCE

Le présent document est délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008. Il confirme que l'opérateur mentionné ci-dessous a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités et au processus de certification associé.

SARL ACHEHBOUNE PRODUCTS
30, RUE JNANE SOUSSIA, M'HAITA,
83000 TAROUDANT - MAROC
Activité : EXPORTATEUR

Toute référence au mode de production biologique, dont l'usage du présent certificat et des certificats d'inspection, doit respecter les règles du référentiel et documents associés. L'étiquetage doit notamment mentionner le numéro de code d'ECOCERT SA (MA-BIO-602). Toute autre exigence d'étiquetage prévue par la réglementation générale doit être respectée.

Date(s) du dernier contrôle : 23/02/2012

Site(s) inspecté(s)

30, RUE JNANE SOUSSIA, M'HAITA, - 83000 Taroudant - MAROC

Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories de certification précisées ci-dessous :

<u>Produits commerciaux</u>	<u>Catégorie de certification</u>	<u>Période de validité</u>	
		<u>De</u>	<u>Jusqu'à</u>
Produits transformés <u>Huiles et graisses</u> huile d'argan torréfiée et non torréfiée	Biologique <i>Fin du document - Total : 1 page(s)</i>	23/02/2012	30/06/2013 <i>ou le jour de l'annulation du contrat de certification</i>

Fait à L'ISLE JOURDAIN
Le 05/04/2013

Aude BONNET, responsable de certification

Ce certificat ne couvre pas les transactions de marchandises. Le cas échéant, les marchandises doivent être accompagnées du certificat d'inspection correspondant.
Ce document est la propriété d'ECOCERT et doit être retourné sur simple demande. Seul l'original signé est valable.